

**Conseil des droits de l'homme****Quarante-deuxième session**

9-27 septembre 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement****Formes actuelles et émergentes d'esclavage****Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines
d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences****Résumé*

Dans le présent rapport, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, Urmila Bhoola, examine les caractéristiques actuelles de l'esclavage et donne des indications sur la façon dont ses contours pourraient être redéfinis dans les années à venir sous l'effet des changements attendus dans les domaines de l'emploi, de la démographie, des migrations et de l'environnement. Dans le cadre de cet exercice de bilan tourné vers l'avenir, la Rapporteuse spéciale fait le point sur l'action menée par les États, les organisations internationales, la société civile et les acteurs privés pour combattre l'esclavagisme, en analyse l'efficacité et se penche sur les lacunes à combler pour améliorer la lutte contre les formes nouvelles d'esclavage.

La Rapporteuse spéciale propose une approche intégrée fondée sur les normes et les règles internationales relatives aux droits de l'homme, dans l'objectif de lutter plus efficacement contre l'esclavage.

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 33/1 du Conseil des droits de l'homme.

* Il a été convenu que le présent rapport serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



I. Introduction

1. Dans son rapport, soumis en application de la résolution 33/1 du Conseil des droits de l'homme, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, se penche sur la question de savoir si les efforts consentis actuellement pour lutter contre l'esclavage sont adaptés et constituent une réaction efficace aux formes d'esclavage contemporain largement répandues aujourd'hui. Elle s'attache également à les recenser et à les évaluer pour déterminer s'ils peuvent être suffisants pour s'attaquer aux formes et aux manifestations futures de l'esclavage contemporain. Une telle analyse est indispensable pour réaliser le droit de ne pas être tenu en esclavage d'ici à 2030, délai convenu par les États Membres dans la cible 8.7 des objectifs de développement durable.

2. La Rapporteuse spéciale s'appuie sur les enseignements tirés de l'exercice du mandat relatif aux formes contemporaines d'esclavage¹, sur les travaux entrepris ces six dernières années avec les États Membres, la société civile et le secteur privé, et sur les réponses reçues à un appel à contributions². La Rapporteuse spéciale tient à remercier le Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies, qui a mené les recherches de fond indispensables à l'élaboration du présent rapport.

3. Le rapport comporte trois sections. Premièrement, la Rapporteuse spéciale détermine quelles sont les perspectives d'évolution de l'esclavage. Elle examine les connaissances scientifiques actuelles sur les tendances en matière de formes contemporaines d'esclavage et les facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène, ainsi que la question de savoir comment ceux-ci pourraient être influencés par les évolutions sociales, technologiques et physiques majeures dans les années à venir. Deuxièmement, la Rapporteuse spéciale se penche sur l'action menée à l'heure actuelle pour lutter contre l'esclavage et sur l'ampleur et la géographie des efforts consentis aujourd'hui pour lutter contre les formes contemporaines d'esclavage, et livre quelques réflexions sur cette action, sur ce qui fonctionne et sur ce qui fait défaut. Troisièmement, elle dessine les contours de l'antiesclavagisme de demain, proposant à cette égard une approche de la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage fondée sur six caractéristiques. Ainsi, une telle approche doit être : a) systématique, en ce sens qu'une action est requise à tous les niveaux, aussi bien des États que des entreprises et des acteurs de la société civile ; b) scientifique, en ce qu'elle doit s'appuyer sur des mesures dont l'efficacité est établie ; c) stratégique, en ce qu'elle suppose l'allocation coordonnée des ressources disponibles en vue d'atteindre des objectifs définis et communs ; d) durable, en ce qu'elle doit être liée à l'action visant à réaliser l'ensemble des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; e) inspirée directement par les rescapés et axée sur les victimes, qui doivent jouer un rôle central dans la conception des interventions ; f) intelligente, en ce sens qu'elle devrait tirer parti de la technologie numérique pour intensifier les efforts visant à appliquer les méthodes efficaces à plus grande échelle et à adopter de nouvelles approches en matière de financement.

II. État des lieux de l'esclavage moderne

A. Tirer les enseignements des formes contemporaines d'esclavage

4. Procéder à une analyse, fondée sur l'observation des faits, de ce que pourrait être la situation de l'esclavage demain, suppose tout d'abord de bien comprendre comment et où

¹ Le mandat de la Rapporteuse spéciale est limité aux formes contemporaines d'esclavage. Les références à la « traite d'êtres humains », à la « traite des personnes » et à « l'esclavage moderne » qui figurent dans les sources ont cependant été conservées.

² Le questionnaire envoyé aux États Membres et aux autres parties prenantes, ainsi que les observations reçues, peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/Issues/Slavery/SRSlavery/Pages/AddressingTomorrowsSlaveryToday.aspx.

l'esclavage se manifeste aujourd'hui, et quel en est la cause. D'après les *Estimations mondiales de l'esclavage moderne*, document établi par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Fondation Walk Free en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en 2016, plus de 40,3 millions de personnes étaient en situation d'esclavage moderne, dont 25 millions étaient victimes de travail forcé (62 %) et 15 millions de mariage forcé (38 %)³. Il y aurait donc, au plan mondial, 5,4 victimes pour 1 000 personnes. L'esclavage touche toutes les régions du monde. Si l'on estime que la plupart de ses victimes se trouvent dans les régions de l'Asie et du Pacifique, c'est en Afrique que la proportion de personnes victimes d'esclavage serait la plus élevée.

Nombre et proportion de personnes victimes d'esclavage moderne par catégorie et par région

Région	Nombre de personnes victimes du travail forcé (exprimé en milliers)	Proportion (pour mille personnes) de victimes de travail forcé	Nombre de personnes victimes du travail forcé (exprimé en milliers)	Proportion (pour mille personnes) de victimes de mariage forcé	Nombre de personnes victimes d'esclavage moderne (exprimé en milliers)	Proportion (pour mille personnes) de victimes d'esclavage moderne
Afrique	3 420	2,8	5 820	4,8	9 240	7,6
Amériques	1 280	1,3	670	0,7	1 950	1,9
États arabes	350	2,2	170	1,1	520	3,3
Asie et Pacifique	16 550	4,0	8 440	2,0	24 990	6,1
Europe et Asie centrale	3 250	3,6	340	0,4	3 590	3,9

Source : OIT, Fondation Walk Free et OIM, *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : le travail forcé et le mariage forcé* (Genève, 2017).

5. On estime qu'en 2016, les enfants représentaient un quart des victimes de formes contemporaines d'esclavage, lequel frappe de manière disproportionnée les femmes et les filles, 71 % des victimes étant de sexe féminin. Sur les 24,9 millions de personnes victimes de travail forcé, 4,1 millions étaient soumises au travail forcé par l'État, 4,8 millions étaient victimes d'exploitation sexuelle, chiffre qui comprend les enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et 16 millions des personnes étaient victimes d'exploitation par le travail forcé dans le secteur privé. Cette dernière forme d'esclavage se manifestait dans de multiples contextes, parmi lesquels les secteurs du travail domestique (24 %), du bâtiment (18 %), de la production manufacturière (15 %), de l'agriculture, de la sylviculture et des pêcheries (11 %). La plupart des victimes étaient soumises à de multiples formes de contrainte, tant au stade du recrutement qu'en cours d'emploi. Près de 24 % des 16 millions de victimes de travail forcé ont vu leur salaire retenu, 17 % ont travaillé sous la menace de violences et 16,4 % ont subi des violences physiques. Si la violence physique touche autant les hommes que les femmes, 98 % des femmes et filles victimes ont subi des violences sexuelles⁴.

6. On comprend aussi de mieux en mieux où et pourquoi les formes contemporaines d'esclavage se manifestent, grâce à l'utilisation de nouvelles méthodes statistiques telles que la surveillance sentinelle, les méthodes d'analyse des réseaux et l'estimation de systèmes multiples⁵. Cette dernière méthode a été utilisée pour estimer la fréquence de l'esclavage en Irlande, aux Pays-Bas, en Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Serbie. De plus, des travaux de recherche et de modélisation récents ont permis de commencer à identifier des facteurs de vulnérabilité et de risque, parmi

³ OIT, Fondation Walk Free et OMI, *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : le travail forcé et le mariage forcé* (Genève, 2017).

⁴ Ibid.

⁵ Communication de Walk Free, p. 6 et 7 ; sur la surveillance sentinelle, voir l'Institut pour l'informatique et la société de l'Université des Nations Unies (UNU-CS), Q6. Voir aussi le Projet interorganisations des Nations Unies sur la traite des êtres humains, *Human Trafficking Sentinel Surveillance: Poipet, Cambodia, 2009-2010* (Bangkok, 2010) et *Human Trafficking Sentinel Surveillance: Viet Nam-China Border 2010* (Bangkok, 2011).

lesquels l'âge, le sexe, le revenu, la situation professionnelle, le niveau d'instruction, la santé et d'autres facteurs liés à l'isolement social⁶. Le degré de risque n'est pas linéaire : par exemple, les jeunes sont exposés à un risque plus élevé que les enfants et les adultes plus âgés⁷.

7. Il semble que le risque d'être tenu en esclavage soit beaucoup plus élevé chez les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées ou les demandeurs d'asile⁸. Des études ont été entreprises pour explorer les facteurs qui influencent ce risque, parmi lesquels les décisions des passeurs, le profit qu'il y a à tirer de l'exploitation⁹ et les pièges de l'endettement¹⁰. On est de plus en plus conscients de l'existence de liens entre les pratiques de recrutement de travailleurs migrants et l'exploitation¹¹, ainsi que des incidences possibles des politiques et des régimes réglementaires sur le risque d'esclavage¹². Les vulnérabilités au plan individuel interagissent avec des facteurs de risque aux niveaux communautaire et national. En dépit de contraintes liées au peu de données disponibles et au caractère occulte de l'infraction, des projections ont permis de cerner plusieurs facteurs possibles de risque à l'échelon national, tels que la corruption, la fragilité de l'état de droit, l'insuffisance de la protection des droits de l'homme, le niveau des inégalités et la présence d'un conflit armé¹³.

8. Le lien entre l'esclavage et l'augmentation des coûts liés à la santé publique, les baisses de productivité, les externalités environnementales négatives et la perte de revenus devient de plus en plus manifeste¹⁴. Les efforts visant à s'attaquer aux facteurs contribuant à l'esclavage et à réaliser l'objectif de développement durable n° 8 (travail décent) peuvent donc être liés à l'action visant à réaliser d'autres objectifs de développement durable, notamment ceux qui ont trait à l'éducation, à l'égalité des sexes, aux inégalités sociales, à la consommation durable et à l'édification de sociétés pacifiques, justes, où chacun a sa place.

B. Comment et pourquoi l'esclavage pourrait changer dans l'avenir

L'avenir du travail

9. La vulnérabilité face à l'esclavage est étroitement liée à la réglementation et à la dynamique du marché de l'emploi. Les personnes sans emploi et les travailleurs à temps partiel sont davantage exposés au risque d'être tenus en esclavage¹⁵. Les tendances

⁶ Pablo Diego-Rossel et Jacqueline Joudo Larsen, « Modelling the risk of modern slavery », SSRN, 17 juillet 2018. Voir aussi les communications de Malte et de Walk Free.

⁷ Diego-Rossel et Larsen, « Modelling the risk of modern slavery ». Pour un modèle d'identification du risque de travail des enfants en Amérique Latine, élaboré en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), voir le site Web de l'Initiative régionale pour une Amérique Latine et des Caraïbes sans travail des enfants, <http://iniciativa2025alc.org/child-labour-risk-model/>.

⁸ OMI, *Lutte contre la traite et l'exploitation d'êtres humains en temps de crise : Faits et recommandations en vue de mesures à prendre pour protéger les populations vulnérables et mobiles* (Genève, 2015), p. 31 ; communication de Walk Free, p. 2.

⁹ Yuji Tamura, « Migrant smuggling », Warwick Economics Research Paper Series 791, 2007.

¹⁰ Sur le marché des migrants en situation irrégulière ayant des contrats de dette/de travail, voir Guido Friebel et Sergei Guriev, « Smuggling humans: a theory of debt-financed migration », *Journal of the European Economic Association*, vol. 4, n° 6 (décembre 2006).

¹¹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), *Le rôle des frais de recrutement et des pratiques abusives et frauduleuses des agences de recrutement* (Vienne, 2015) ; Freedom Fund et Verité, *An Exploratory Study on the Role of Corruption in International Labour Migration* (2016).

¹² Voir les observations du Centre international pour la formulation de politiques en matière de migrations.

¹³ Diego-Rossel et Larsen, « Modelling the risk of modern slavery » ; Jacqueline Joudo Larsen et Davina Durgana, « Measuring vulnerability and estimating prevalence of modern slavery », *Chance*, vol. 30, Issue 3, Special Issue on Modern Slavery (2017) ; ILO, *Profits et pauvreté : l'économie du travail forcé* (Genève, 2017) ; communication du Rights Lab, p. 1.

¹⁴ Communication du Rights Lab, p. 1 et 2 ; communication de Maat for Peace, Development and Human Rights, p. 5.

¹⁵ Diego-Rossel et Larsen, « Modelling the risk of modern slavery ».

concernant l'avenir du travail et des régimes de protection sociale sont donc particulièrement pertinentes pour comprendre comment l'esclavage pourrait évoluer¹⁶.

10. Le travail informel et les diverses formes de précarisation de l'emploi sont des facteurs qui contribuent au risque de vulnérabilité face à l'esclavage. Le secteur informel se caractérise par une faible productivité et par des emplois peu qualifiés n'offrant pas de sources de revenu stables¹⁷. Aujourd'hui, plus de 60 % des travailleurs dans le monde, dont 56 % des travailleurs des pays du G20, occupent un emploi dans le secteur informel¹⁸. Dans les pays en développement, 90 % des emplois relèvent du secteur informel¹⁹. Ce type d'emplois devrait pourtant continuer de se développer, en raison non seulement de l'automatisation, mais aussi de l'essor des plateformes numériques de travail pour compte propre ou rémunéré à la pièce – qu'on appelle « l'économie à la demande »²⁰. De nombreuses données indiquent que ceux qui occupent ce type d'emploi, en bout de chaînes d'approvisionnement hautement intégrées et instables, sont fréquemment en butte au risque d'être exploités. Des pratiques d'achat rigides fondées sur le recours excessif à des contrats de courte durée, des délais de production serrés et des délais de paiement abusifs sont quelques exemples de procédés qui reportent les risques en aval de la chaîne d'approvisionnement, sur les personnes les plus vulnérables – tendance que l'automatisation pourrait exacerber encore²¹.

11. Si les changements technologiques et sociaux dans le monde du travail ne sont pas centrés sur l'être humain et si rien n'est fait pour s'attaquer au déficit de travail décent²², la précarité sur les marchés de l'emploi pourrait gagner du terrain²³, ce qui s'accompagnerait vraisemblablement d'un accroissement du risque d'être tenu en esclavage. Les emplois peu qualifiés seront susceptibles d'être automatisés et les travailleurs dont les emplois seront supprimés se retrouveront en concurrence avec d'autres travailleurs peu qualifiés pour des emplois moins nombreux et plus faiblement rémunérés²⁴. Les perturbations sur les marchés de l'emploi provoqueront des chocs de revenu préjudiciables pour de nombreux ménages, susciteront le sentiment que le revenu du ménage est inadéquat et creuseront les inégalités, autant de facteurs dont on considère qu'ils sont déterminants du risque d'esclavage²⁵. Dans le même temps, les nouveaux emplois exigeront des qualifications et un niveau d'instruction supérieurs, d'où la nécessité de recyclages de grande envergure et d'investissements importants dans l'éducation²⁶.

¹⁶ Voir OIT, *Rapport initial pour la Commission mondiale pour l'avenir du travail* (Genève, 2017) ; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Future of work and skills », document présenté à la seconde réunion du Groupe des 20 (G20), Groupe de travail du G20 sur l'emploi (Hambourg, Allemagne, 15-17 février 2017) ; Forum économique mondial, « Industry profile: basic and infrastructure », disponible à l'adresse suivante : <http://reports.weforum.org/future-of-jobs-2016/basic-and-infrastructure/> ; Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2019 – Le travail en mutation* (Washington, 2019).

¹⁷ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2019*.

¹⁸ OIT, « Informality and non-standard forms of employment », document établi pour le Groupe de travail du G20 sur l'emploi (Buenos Aires, 20-22 février 2018).

¹⁹ Ibid.

²⁰ Elizabeth Stuart, Emma Samman et Abigail Hunt, « Informal is the new normal: improving the lives of workers at risk of being left behind », Overseas Development Institute, document de travail n° 530, janvier 2018 ; Amolo Ng'weno et David Porteous « Let's be real: the informal sector and the gig economy are the future, and the present, of work in Africa », Centre for Global Development, CGD Note, octobre 2018.

²¹ Contribution de Freedom Fund, Q4.

²² OIT, *Commission mondiale sur l'avenir du travail – Travailler pour bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2019).

²³ OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2019* (Genève, 2019).

²⁴ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2019* ; Verisk Maplecroft, *Human Rights Outlook 2018*, p. 11.

²⁵ Diego-Rossel et Larsen, « Modelling the risk of modern slavery ».

²⁶ Forum économique mondial, *The Future of Jobs Report 2018* (Genève, 2018) ; OIT, *Rapport initial*.

Tendances démographiques et migrations

12. L'accès limité à l'emploi est également une des principales causes des migrations, qui sont elles-mêmes un facteur essentiel de vulnérabilité face à l'esclavage. Tant l'accès à l'emploi que les migrations peuvent être fortement influencés par l'évolution démographique : 85,6 % des 25,6 millions de jeunes qui entreront sur le marché du travail dans le monde d'ici à 2030 se trouveront dans les pays en développement et les pays émergents²⁷. C'est en Afrique que la croissance devrait être la plus forte, où seront 1,3 milliard des 2,2 milliards d'habitants supplémentaires que comptera la planète d'ici à 2050, suivie de l'Asie, de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

13. Les flux migratoires devraient continuer de s'intensifier sous l'effet de facteurs de répulsion tels que les conflits, les inégalités économiques et l'absence de possibilités économiques, et de facteurs d'attraction tels que la demande de main-d'œuvre²⁸. La vulnérabilité des travailleurs migrants face à l'esclavage s'accroît quand ils sont relégués à l'économie informelle de manière à contourner les voies légales d'accès au travail et sont contraints de payer des frais de recrutement et de se soumettre aux pratiques frauduleuses de pourvoyeurs de main-d'œuvre²⁹. Cela aboutit à une faible participation à la vie de la société, à des problèmes de santé et à l'absence de filets de sécurité, autant de facteurs qui favorisent l'esclavage.

Mutations économiques

14. Les changements économiques auront également des incidences sur la géographie de l'esclavage. L'Asie, qui selon ce qu'il est indiqué dans les *Estimations mondiales* porte déjà le fardeau de la plus forte proportion de cas d'esclavage, connaît un essor économique susceptible d'aggraver le risque d'esclavage dans certains secteurs d'activités, notamment la construction et le développement des infrastructures. L'évolution des modes de consommation mondiaux et des chaînes d'approvisionnement en produit agricoles et en marchandises, sous l'effet de nouvelles sources de demande sur les marchés émergents, pourrait également modifier la distribution géographique de l'esclavage. Les risques pourraient aussi s'accroître dans les secteurs de production reposant sur une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée qui sont fortement intégrés verticalement dans des chaînes d'approvisionnement mondiales instables et sensibles aux fluctuations des marchés – tels que ceux du soja, du bétail, de l'huile de palme, de l'habillement et du numérique.

Changements environnementaux

15. Les changements climatiques et environnementaux auront de lourdes incidences sur la géographie des formes contemporaines d'esclavage. L'exposition aux catastrophes naturelles émerge en tant que facteur de risque possible s'agissant des formes contemporaines d'esclavage et que force de remodelage de ce phénomène, et les changements climatiques vont probablement multiplier et intensifier les catastrophes naturelles. Dans la région Asie-Pacifique, où la proportion de personnes soumises aux formes contemporaines d'esclavage et au travail forcé est déjà la plus forte du monde en valeur absolue, les liens entre vulnérabilité face à l'exploitation et changements climatiques pourraient devenir plus manifeste³⁰.

²⁷ OIT, *Global Employment Trends for Youth 2017: Paths to a Better Working Future* (Genève, 2017) ; OIT, *Inception Report*.

²⁸ Communication de Ethical Trading Initiative, Q4 ; OIT, « Addressing the situation and aspirations of youth », Issue Brief N° 2, préparée pour la seconde réunion de la Commission mondiale sur l'avenir du travail (Genève, 15-17 février 2018) ; OIT, *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants – Résultats et méthodologie*, 2^e édition (Genève, 2015).

²⁹ Genevieve LeBaron et al., *Confronting Root Causes of Forced Labour: Forced Labour in Global Supply Chains* (openDemocracy and Sheffield Political Economy Research Institute, 2018) ; et Nicola Phillips, Genevieve LeBaron et Sara Wallin, *Mapping and Measuring the Effectiveness of Labour-Related Disclosure Requirements for Global Supply Chains*, Research Department Working Paper N° 32 (OIT, 2018).

³⁰ Voir OMI, *Addressing Human Trafficking* ; Zack Bowersox, « Natural disasters and human trafficking: do disasters affect State anti-trafficking performance? », dans *International Migration*,

16. D'ici à 2050, environ 5 milliards de personnes vivront dans des régions où « les limites historiques de variabilité climatique seront dépassées »³¹ et 143 millions de personnes en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine seront en situation de migration interne du fait des changements climatiques³², ce qui rendra les populations concernées plus vulnérables³³. Sans même parler des catastrophes naturelles qui peuvent en résulter, les changements climatiques auront petit à petit des effets sur les industries primaires qui pourraient engendrer d'importantes perturbations et réorganisations au sein des entreprises, compromettre les moyens de subsistance, déstabiliser les ménages et mettre à l'épreuve la capacité de résistance financière de ceux-ci, aggravant ainsi les vulnérabilités sous-jacentes, portant atteinte à la capacité de gagner sa vie et mettre à mal les réseaux sociaux³⁴. La concurrence entre producteurs pour obtenir des ressources qui se raréfient pourraient favoriser des comportements conduisant à des réductions du coût de la main-d'œuvre et d'autres coûts, comme on le voit dans le secteur des pêcheries en Asie du Sud-Est³⁵. Les changements climatiques pourraient aussi avoir pour effet d'accroître le risque de mariage forcé, les dots devenant une forme d'accumulation de capital³⁶.

17. Des données probantes mettent également en évidence une covariance entre la probabilité de formes contemporaines d'esclavage et la probabilité de violations des lois et normes environnementales, tant dans le secteur de la pêche que dans ceux de la sylviculture et de l'agriculture³⁷. Il importe cependant de garder à l'esprit que les liens de causalité concernés sont complexes et qu'ils ne sont pas linéaires : ils peuvent être influencés par des choix politiques nationaux et internationaux³⁸.

Autres tendances nouvelles

18. Les nouvelles technologies sont à l'origine de nouvelles formes d'exploitation, telles que l'exploitation sexuelle forcée d'enfants en ligne au moyen d'Internet. D'autres formes nouvelles d'esclavage pourraient également se faire jour. Les « orphelinats » à but lucratif peuvent ouvrir la porte à l'asservissement des enfants. Les enfants risquent d'être victimes de traite à des fins d'exploitation dans ces établissements où d'être victimes de traite depuis ces établissements à des fins d'exploitation dans d'autres contextes. De plus, les enfants qui sont passés par ces établissements peuvent, par la suite, être davantage exposés au risque d'être tenus en esclavage. Le développement prévisible du « tourisme humanitaire » dans des orphelinats à l'étranger pourrait aussi accroître la demande d'enfants victimes de traite³⁹.

vol. 56, n° 3 (septembre 2017), p. 196 à 122 ; Anuj Gurung et Amanda Clark, « The perfect storm: the impact of disaster severity on internal human trafficking », dans *International Area Studies Review*, vol. 21, n° 4 (août 2008), p. 302 à 322.

³¹ Andrew Freedman, « Up to five billion face 'entirely new climate' by 2050 », Climate Central, 9 octobre 2013.

³² K. K. Rigaud *et al.*, *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration* (Washington, Banque mondiale, 2018).

³³ IOM, *The Climate Change-Human Trafficking Nexus* (Genève, 2016).

³⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « La situation des marchés des produits agricoles » (Rome, 2018) ; D. Boyd *et al.*, « Modern slavery, environmental destruction and climate change: fisheries, field, forests and factories », University of Nottingham Rights Lab et Commissaire indépendant chargé de la lutte contre l'esclavage, 2018.

³⁵ Communications de Freedom Fund, Q4 et de Walk Free.

³⁶ M. Alston *et al.*, « Are climate challenges reinforcing child and forced marriage and dowry as adaptation strategies in the context of Bangladesh? », *Women's Studies International Forum*, vol. 47, Part A (novembre-décembre 2014), p. 137 à 144.

³⁷ Communication du Rights Lab, p. 3 ; D. Boyd, « Modern slavery » ; Kevin Bales, *Blood and Earth: Modern Slavery, Ecocide and the Secret to Saving the World* (New York, Random House, 2016) ; J. L. Decker Sparks *et al.*, « Slavery in the anthropocene », *Science* (à l'examen).

³⁸ Communications du Rights Lab et de Tech Against Trafficking. Voir également R. L. Malinowski *et al.*, *Natural Disaster, Human Trafficking and Displacement in Kenya* (Awareness Against Human Trafficking, 2017).

³⁹ Communication de Lumos Foundation ; voir aussi Parlement du Commonwealth d'Australie, *Hidden in Plain Sight: An Inquiry into Establishing a Modern Slavery Act in Australia* (Canberra, 2017), sect. 8.

19. Certains signes inquiétants indiquent une résurgence de l'esclavage dans les contextes de conflit armé, non seulement comme moyen de recrutement mais aussi, de manière croissante, comme une tactique ouvertement utilisée d'endoctrinement et de financement des conflits. La tendance croissante à la fragmentation des conflits armés semble dénoter un affaiblissement des normes interétatiques établies du droit de la guerre, notamment concernant l'esclavage, strictement tabou. Que ce soit en République arabe syrienne, en Libye ou au Nigéria, des signes indiquent que l'esclavage, qui était une pratique secondaire, est en passe de devenir un élément déterminant dans les conflits⁴⁰. Les formes de traite aux fins d'exploitation les plus fréquemment signalées dans les situations de conflit armé sont la réduction des femmes et des enfants en esclavage sexuel et l'enlèvement de ceux-ci en vue de mariages forcés ; l'enrôlement d'enfants dans les groupes armés ; le travail forcé dans plusieurs secteurs, tels que l'agriculture, le secteur domestique et les industries extractives. Le travail forcé peut être utilisé pour financer des opérations de groupes armés ou à des fins de profit personnel⁴¹.

20. Les déplacements provoqués par les conflits battent des records historiques, ce qui limite encore davantage les possibilités d'accès à un emploi décent, perturbe les réseaux sociaux et accroît les risques d'être victime de servitude pour dettes, de travail forcé, d'exploitation sexuelle à des fins commerciales et de formes serviles de mariage forcé, ainsi que le risque couru par les enfants d'être astreints au travail, toutes pratiques utilisées comme moyens de survie et d'adaptation⁴². En outre, le fait que des écoles sont de plus en plus prises pour cibles et utilisées à des fins militaires accroît considérablement la vulnérabilité des enfants face aux formes contemporaines d'esclavage, en particulier le risque qu'ils soient soumis au travail ou enrôlés⁴³.

21. Enfin, le risque de soumission au mariage forcé, au mariage servile ou à d'esclavage sexuel s'accroîtront dans les pays où le déséquilibre entre les sexes persiste, phénomène souvent lié à la pratique de l'avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus⁴⁴. Les pays où le rapport hommes-femmes est particulièrement déséquilibré et dans lesquels la population jeune et masculine augmente connaîtront une hausse de la demande de femmes et de filles victimes de traite en vue de les soumettre à des formes serviles de mariage et à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, une telle demande émanant y compris de pays voisins⁴⁵. Les déplacements à long terme devraient en outre conduire à une augmentation du taux de mariages serviles, pratique qui touche en particulier les filles et qui constituera un moyen d'adaptation, ce qui pourrait entraîner avec le temps une hausse du nombre de femmes occupant un emploi domestique dans des conditions de vulnérabilité et de femmes victimes de travail forcé⁴⁶.

⁴⁰ Thomas S. Szayna *et al.*, *Conflict Trends and Conflict Drivers: An Empirical Assessment of Historical Conflict Patterns and Future Conflict Projections* (Santa Monica, California, Rand Corporation, 2017) ; rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants (A/73/171).

⁴¹ ONUDC, *Rapport mondial sur la traite des personnes* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.IV.2).

⁴² Communication de Freedom Fund, Q4 ; Freedom Fund, « Struggling to survive: slavery and exploitation of Syrian refugees in Lebanon », 2016 ; W. C. Robinson *et al.*, « Estimating trafficking of Myanmar women for forced marriage and childbearing in China », Johns Hopkins University et Kachin Women's Association Thailand, 2018. Voir également James Cockayne et Julie Oppermann, « Can we sustain peace by fighting human trafficking in conflict? Lessons from Libya », Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies, 10 novembre 2017.

⁴³ UNODC, *Countering Trafficking in Persons in Conflict Situations: Thematic Paper* (Vienne, 2018).

⁴⁴ James Cockayne et Amanda Roth, « Crooked States: how organized crime and corruption will impact governance in 2050 and what States can – and should – do about it now », Rapport de l'Université des Nations Unies, octobre 2017.

⁴⁵ Campagne des Nations Unies pour la coopération contre la traite des êtres humains, *Human Trafficking Vulnerabilities in Asia: A Study on Forced Marriage between Cambodia and China* (Bangkok, 2016).

⁴⁶ Claire Healy, *Targeting Vulnerabilities: The Impact of the Syrian War and Refugee Situation on Trafficking in Persons – A Study of Syria, Turkey, Lebanon, Jordan and Iraq* (Centre international pour le développement des politiques migratoires, Vienne, 2015).

III. La lutte contre l'esclavage aujourd'hui

Bilan

22. Il n'existe pas d'enquête globale relative à l'action mondiale de lutte contre l'esclavage. Jusqu'à l'avènement de la cible 8.7 des objectifs de développement durable et de l'Alliance 8.7, le partenariat mondial pour l'élimination du travail forcé, des formes contemporaines d'esclavage, de la traite des êtres humains et du travail des enfants dans le monde, dont l'OIT assure le secrétariat, il n'existait aucune structure fédératrice offrant un cadre de collaboration à ces acteurs de la lutte contre les différentes formes d'exploitation. Aujourd'hui encore, cette coopération n'en est qu'à ses balbutiements, et des indicateurs clairs, voire un « cadre stratégique pour une action collective » en vue de la réalisation de la cible 8.7, font toujours défaut. Le Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé fournit cependant des éléments importants en vue d'une action stratégique⁴⁷.

23. L'action des États Membres demeure donc au cœur de la lutte contre l'esclavage, non seulement en raison de leur devoir de protection par la réglementation, la responsabilisation et le soutien aux victimes, mais aussi en raison de leur rôle essentiel dans la mobilisation et l'élaboration de contre-mesures stratégiques. C'est aux États qu'incombe au premier chef la réalisation du droit de l'homme de ne pas être soumis à l'esclavage et à la servitude⁴⁸.

24. Les mesures prises par les États donnent des signes encourageants. Trente et un pays ont ratifié le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé. Depuis quelques années, les gouvernements œuvrent plus activement à la sensibilisation à ces questions ; l'OIT compte 154 pays qui ont entrepris d'agir dans ce sens⁴⁹. Les données disponibles indiquent que les mesures législatives prises par les gouvernements pour prévenir et combattre l'esclavage et la traite des personnes se sont multipliées ces dernières années⁵⁰ : des pays comme l'Espagne, l'Estonie, le Maroc et la Nouvelle-Zélande ont adopté des mesures de justice pénale pour lutter contre le mariage forcé⁵¹. Quelque 40 pays ont également pris des mesures pour enquêter sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement privées ou publiques, parmi lesquels la plupart des membres de l'Union européenne, qui ont transposé dans leur législation nationale les directives de l'UE sur la publication d'informations non financières et la passation des marchés publics. Malgré cela, les gouvernements qui s'engagent véritablement auprès des entreprises pour s'attaquer spécifiquement à l'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement restent rares. Le Qatar a signé de nombreux accords bilatéraux avec des pays fournisseurs de main-d'œuvre afin d'assurer la protection juridique des travailleurs migrants avant leur recrutement⁵².

25. Les études semblent indiquer à la fois que des progrès ont été réalisés en matière d'incrimination de l'esclavage au niveau national et que d'importantes lacunes subsistent. Si la moitié des pays environ incriminent l'esclavage, seule une minorité d'entre eux en font autant pour le travail forcé ou la servitude, et des lacunes importantes subsistent dans la transposition des définitions et obligations internationales dans le droit interne⁵³. De

⁴⁷ Communication du Rights Lab ; OIT, *Ending Forced Labour by 2030: A Review of Policies and Programmes* (Genève, 2018).

⁴⁸ Au sujet de l'action menée par les gouvernements pour lutter contre les formes contemporaines d'esclavage, voir Walk Free Foundation, *Measurement, Action, Freedom: An Independent Assessment of Government Progress Towards Achieving UN Sustainable Development Goal 8.7* (Minderoo Foundation, 2019) ; Stef Monaco, *The Commonwealth Roadmap to SDG 8.7: foreword by Urmila Bhoola, UN Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences* (Commonwealth Human Rights Initiative, 2018).

⁴⁹ ILO, *Ending Forced Labour by 2030*.

⁵⁰ Walk Free Foundation, *The Global Slavery Index 2018* (Minderoo Foundation, 2018) ; communication du Gouvernement du Qatar.

⁵¹ Walk Free Foundation, *Measurement, Action, Freedom*, 2019.

⁵² Communication du Gouvernement du Qatar.

⁵³ Katarina Schwarz et Jean Allain, *Antislavery in Domestic Legislation Database* (2019), à paraître ; OIT, *Ending Forced Labour by 2030*, p. 109 à 111. Voir aussi Walk Free, *Measurement, Action, Freedom*.

même, alors que les taux de poursuites et de condamnations augmentent, le nombre absolu de condamnations reste très faible et le risque pour les auteurs d'être traduits en justice est minime⁵⁴. Les chercheurs et les professionnels ont recensé un certain nombre d'obstacles à l'efficacité des mesures de justice pénale et civile⁵⁵, notamment la complexité des enquêtes du fait du caractère transnational et clandestin de l'organisation du travail forcé, de la servitude ou de l'esclavage, de la faible sensibilisation des acteurs de la justice pénale et de l'obstruction de la part de fonctionnaires corrompus⁵⁶.

26. Parallèlement à l'action de la justice pénale, les États adoptent des dispositions civiles et administratives obligeant les grandes entreprises à rendre compte des risques d'esclavage dans leurs chaînes d'approvisionnement et, dans certains cas, dans les entités émettrices des titres qui composent leurs portefeuilles financiers. Lors du Sommet du G20 sur le travail de 2017, les ministres du travail et de l'emploi se sont engagés à s'employer à établir des cadres de politiques générales adéquats dans leurs pays pour soutenir l'instauration de conditions de travail décentes et renforcer le respect des principes et droits fondamentaux au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales⁵⁷. Cependant, l'efficacité de ces mesures n'est pas encore établie, car dans de nombreux cas la communication d'informations n'en est encore qu'à ses débuts et rien n'indique clairement que celle-ci aura une incidence mesurable sur la demande du marché⁵⁸.

27. Certains États ont également adopté des dispositions excluant de l'obtention de marchés publics les fournisseurs dont les chaînes d'approvisionnement présentent des risques d'esclavage⁵⁹. Les marchés publics sont au cœur des activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a publié des directives à ce sujet. Par ailleurs, les gouvernements ont recours à des dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent pour encourager le secteur des finances à empêcher que le produit de l'esclavage ne pénètre le système financier. Le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée a publié des documents d'orientation sur l'affectation d'outils de blanchiment d'argent à la lutte contre cette infraction⁶⁰ ; avec la participation du prix Nobel Muhammad Yunus, l'Initiative du Liechtenstein en faveur de la création d'une commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, mise sur pied par les Ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Liechtenstein et des Pays-Bas, s'est également penchée sur les moyens de renforcer ces dispositifs⁶¹.

28. Les gouvernements allouent également davantage de ressources à l'action mondiale de lutte contre l'esclavage. Entre 2000 et 2013, 30 pays de l'OCDE ont engagé plus de 4 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement aux fins d'éradiquer les formes d'exploitation actuellement couvertes par la cible 8.7 des objectifs de développement durable, les engagements annuels moyens étant passés de 150 millions de dollars en 2001 à 450 millions en 2010⁶². Le nouveau Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage administre aujourd'hui plus de 75 millions de dollars, le Freedom Fund 100 millions de dollars, et les États ont versé 724 825 dollars au Fonds de

⁵⁴ Sasha Jespersen et Rosana Garcíandia, « Forces de l'ordre », Delta 8.7, Aperçus thématiques, 2018.

⁵⁵ Chloé Bailey, *Pathways to Justice: How Grassroots Organisations are Harnessing the Law to Tackle Modern Slavery* (Freedom Fund, 2019).

⁵⁶ Voir www.globalslaveryindex.org/2018/findings/global-findings/.

⁵⁷ « Towards an inclusive future: shaping the world of work », déclaration ministérielle adoptée lors de la réunion des ministres du travail et de l'emploi du G20 du 17 mai 2017.

⁵⁸ Communication du Rights Lab, p. 6 ; communication de Freedom Fund, Q5 ; communication de Tech Against Trafficking, p. 4 ; communication de Fairtrade Norvège, p. 3. Voir aussi Patricia Carrier, « The Modern Slavery Act turns four today. Is it working? And how can it be improved? », Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, 26 mars 2019 ; International Corporate Accountability Roundtable et Focus on Labour Exploitation, *Full Disclosure: Towards Better Modern Slavery Reporting* (2019).

⁵⁹ Communications de Walk Free et d'Ethical Trading Initiative.

⁶⁰ Processus de Bali, *Policy Guide on Following the Money in Trafficking in Persons Cases* (2018).

⁶¹ Voir www.financialsectorcommission.org.

⁶² Kelly Gleason et James Cockayne, *Official Development Assistance and SDG Target 8.7: Measuring Aid to Address Forced Labour, Modern Slavery, Human Trafficking and Child Labour* (New York, Delta 8.7 et Université des Nations Unies, 2018).

contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage⁶³, qui vient en aide à des milliers de personnes ayant connu une forme quelconque d'esclavage.

29. Cette lutte acquiert graduellement une dimension véritablement mondiale. L'Appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains a été approuvé par plus de 85 pays de toutes les régions du monde⁶⁴ ; 22 pays sont partenaires de l'Alliance 8.7 et 15 se sont portés volontaires pour participer à l'initiative *Pathfinder* de l'Alliance 8.7. En outre, plus de 45 pays ont collaboré avec l'Université des Nations Unies à l'élaboration de tableaux de bord nationaux pour aider à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 8.7.

30. Outre les mesures prises par les gouvernements, les efforts déployés récemment pour commencer à cartographier les activités mondiales de lutte contre l'esclavage ont commencé à révéler un éventail riche et dynamique d'initiatives locales et partant de la base dans le monde entier. Le *Global Modern Slavery Directory* propose en libre accès une carte et une base de données de plus de 2 900 organismes et organisations de lutte contre diverses formes d'esclavage dans 199 pays⁶⁵. Ces organismes et organisations mènent un large éventail d'activités, notamment de mobilisation et de sensibilisation, d'éducation et de formation, de prévention et de soutien aux victimes. Parallèlement, *Modern Slavery Map* fournit un catalogue interactif en ligne des organisations et initiatives qui s'associent à des partenaires du secteur privé pour lutter contre l'esclavage⁶⁶.

31. Les initiatives du secteur privé prolifèrent, de Tech Against Trafficking⁶⁷ à l'Initiative du Liechtenstein en faveur de la création d'une commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains⁶⁸, en passant par le Réseau mondial d'entreprises sur le travail forcé mis en place par l'OIT⁶⁹, la Plateforme d'action du Pacte mondial des Nations Unies sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales⁷⁰ et d'autres initiatives locales telles que le Mekong Club à Hong Kong, qui mobilise le secteur privé pour mettre fin à l'esclavage.

Quelles sont les mesures efficaces ?

32. Il est essentiel de comprendre quelles sont les mesures efficaces afin de garantir une utilisation judicieuse des ressources limitées, tant en termes d'efficacité que d'efficacités, et de veiller à ce qu'en pratique les interventions ne portent pas atteinte à l'exercice du droit de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude. Si la capacité de définir des mesures efficaces de manière scientifiquement rigoureuse est limitée par l'absence d'un suivi et d'une évaluation comparables des programmes et politiques⁷¹, les gouvernements, les donateurs privés, les professionnels et les chercheurs ont commencé à cerner les caractéristiques de l'efficacité⁷². La jurisprudence des tribunaux régionaux des droits de l'homme fournit également des indications⁷³.

⁶³ Au 31 décembre 2018.

⁶⁴ Voir https://delta87.org/wp-content/uploads/2018/11/Call-Action-End-Forced-Labour_19-Nov-2018.pdf.

⁶⁵ Voir www.globalmodernslavery.org.

⁶⁶ Voir www.modernslaverymap.org.

⁶⁷ Voir www.bsr.org/en/collaboration/groups/tech-against-trafficking.

⁶⁸ Voir www.financialsectorcomission.org.

⁶⁹ OIT, *Ending Forced Labour by 2030*, p. 47.

⁷⁰ Voir www.unglobalcompact.org/take-action/action-platforms/decent-work-supply-chains.

⁷¹ Communications du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 1, et de Tech Against Trafficking, p. 3.

⁷² Pauline Oosterhoff *et al.*, *Modern Slavery Prevention and Responses in South Asia: An Evidence Map* (Londres, Département britannique du développement international, 2018) ; Katharine Bryant et Bernadette Joudo, « Promising practices: what works? A review of interventions to combat modern day slavery », Walk Free Foundation, 2018. Le séminaire en ligne Monitoring and Evaluation of Trafficking in Persons fournit un exemple prometteur de réseau de suivi et d'évaluation mis en place par des professionnels.

⁷³ Cour européenne des droits de l'homme, *Siliadin c. France*, arrêt du 26 juillet 2005, et *Rantsev c. Chypre et Russie*, arrêt du 7 janvier 2010 ; Cour de justice de la Communauté économique des États

33. Premièrement, même s'il est admis que, pour être efficace, l'action visant à éradiquer l'esclavage doit être menée à l'échelle mondiale et cibler des facteurs transnationaux et mondiaux tels que la migration transfrontalière, la finance internationale et les chaînes d'approvisionnement mondiales, de plus en plus, l'accent est mis sur les activités menées au niveau local⁷⁴. Une lutte efficace contre l'esclavage passe par une action locale visant à appuyer la mise en œuvre effective des mesures internationales et de la législation nationale et à induire des changements durables⁷⁵. Par exemple, investir dans les communautés locales peut être efficace lorsque l'exploitation se déroule en un endroit précis, mais lorsqu'elle a lieu le long de couloirs de migration dont les trajectoires varient, il peut être nécessaire de cibler les programmes de prévention sur des communautés d'origine ou des communautés d'accueil précises⁷⁶. De même, s'il est possible de transposer les enseignements tirés de l'expérience en matière de transformation des secteurs informels en secteurs formels d'un contexte à un autre, la lutte contre l'esclavage peut aussi passer par des solutions très localisées comme la création d'associations professionnelles sur mesure, telles que la Fédération des syndicats de travailleurs domestiques asiatiques de Hong Kong, ou la conduite par des syndicats professionnels d'activités de sensibilisation en direction du secteur informel, telle que l'a entreprise la Fédération des travailleurs du Pakistan⁷⁷. Dans certains cas, cette lutte peut nécessiter de mener le long de certains couloirs de migration une action visant à assurer une protection, telle que celle menée par la Confédération syndicale internationale et la Fédération internationale des travailleurs domestiques dans les couloirs Indonésie-Malaisie, Paraguay-Argentine, Ukraine-Pologne et Zimbabwe-Lesotho-Afrique du Sud⁷⁸.

34. Deuxièmement, les partenariats multipartites basés sur le constat qu'une approche holistique et multiforme de l'esclavage est nécessaire ne cessent de gagner en importance. L'Alliance 8.7, qui rassemble des acteurs à tous les niveaux à des fins de collaboration, d'élaboration de stratégies, de partage de connaissances et d'accélération des progrès en vue d'atteindre la cible 8.7, fournit un exemple prometteur de cette approche qui couvre de multiples aspects de la stratégie antiesclavagiste⁷⁹. Parmi les autres initiatives prometteuses, on peut citer le Forum du Processus de Bali pour les gouvernements et les entreprises, qui a pour objet de susciter une collaboration entre les États, les organisations internationales et le secteur privé visant à élargir les possibilités légales et légitimes de migration de main-d'œuvre et de lutter contre la traite des êtres humains et l'exploitation qui en découle, notamment en encourageant et en instituant des pratiques humaines et non abusives dans toutes leurs chaînes logistiques⁸⁰.

35. Certaines initiatives prometteuses sont axées sur la lutte contre les causes de l'esclavage contemporain par le financement mixte d'initiatives de développement. Aux Philippines, par exemple, le Gouvernement, le Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et le Villar Social Institute for Poverty Alleviation and Governance collaborent, avec des acteurs du secteur privé, à un programme visant à former les travailleurs les plus vulnérables (en particulier les femmes) aux métiers du bâtiment et à les placer chez des employeurs locaux éthiquement responsables. Le programme, qui s'aligne sur les objectifs du Gouvernement en matière de développement des infrastructures *Build, Build, Build*, vise à répondre aux besoins de l'industrie en main-d'œuvre qualifiée et

de l'Afrique de l'Ouest, *Hadijatou Mani Koraou c. République du Niger*, arrêt du 27 octobre 2008 ; Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Trabajadores de la Hacienda Brasil Verde v. Brasil*, arrêt du 22 août 2017.

⁷⁴ Communication du Monash Trafficking and Slavery Research Group, p. 2, et Département d'État des États-Unis, *Trafficking in Persons Report June 2018*.

⁷⁵ Symposium Delta 8.7 : Approches face à l'esclavage moderne (New York, 26 mars 2019) ; et Alison Gardner, « Introduction aux approches locales s'attaquant à l'esclavage moderne », contribution au Symposium Delta 8.7.

⁷⁶ Communication de Freedom Fund, Q5. Freedom Fund a mis au point une approche axée sur les points névralgiques (« hotspots ») pour développer des réseaux de prestataires de services dans des zones cibles afin de venir en aide aux victimes et d'atteindre les personnes en situation de risque.

⁷⁷ OIT, *Ending Forced Labour by 2030*, p. 77 et 83.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁹ Voir www.alliance87.org/.

⁸⁰ Voir www.baliprocess.net/bali-process-government-and-business-forum/.

offre d'autres possibilités aux travailleurs qui se rendent à l'étranger pour travailler et qui s'exposent ainsi à un risque accru d'être victimes d'esclavage et d'exploitation⁸¹.

36. Troisièmement, il est de plus en plus manifeste que donner aux victimes et aux rescapés la possibilité de s'impliquer et de faire entendre leur voix en participant activement à la conception et à l'exécution des programmes et politiques donne plus de poids à ces initiatives, est bénéfique aux rescapés et renforce leurs droits⁸². Les rescapés sont particulièrement bien placés pour partager leurs expériences, faire part de leurs besoins, faire valoir leurs intérêts et déterminer ce qui pourrait prévenir l'esclavage⁸³. On s'efforce de plus en plus non seulement de se pencher sur les personnes qui ont échappé à l'esclavage et sur ce qu'elles ont vécu à cet égard, et d'intégrer leurs points de vue, mais aussi de leur donner les moyens d'agir en tant que chercheurs, défenseurs et dirigeants du mouvement antiesclavagiste⁸⁴. D'importantes initiatives visant à renforcer les efforts de mobilisation et de coordination des rescapés existent, telles que le Conseil consultatif des États-Unis sur la traite des êtres humains, le National Survivor Network et la Survivor Alliance⁸⁵. L'idée que des politiques inspirées directement par les rescapés et des initiatives dirigées par ceux-ci devraient être la norme et non l'exception est donc de plus en plus répandue⁸⁶.

37. Quatrièmement, on s'accorde de plus en plus à penser que les interventions réussies sont celles qui sont en lien avec les mécanismes du marché, même si elles ne dépendent pas uniquement de ceux-ci. Les initiatives visant à assurer la transparence au niveau des chaînes d'approvisionnement sont de plus en plus fréquemment complétées par d'autres mesures encourageant les entreprises à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de respecter les droits de l'homme en appliquant effectivement les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment en faisant preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, ainsi qu'en recourant à des moyens de pression et en offrant des recours en cas de préjudice lié à leurs activités. Ces dernières années ont vu une intensification des efforts visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant pour réglementer, dans le cadre du droit international relatif aux droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et des autres entreprises ; à cette fin, dans sa résolution 26/9, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme⁸⁷.

38. Cinquièmement, on mesure de plus en plus le parti qu'il y a à tirer de la puissance des mégadonnées et de la technologie intelligente. En février 2019, plus de 100 organisations ont participé à un atelier organisé par l'Université des Nations Unies pour étudier le recours à la science informatique et à l'intelligence artificielle dans le cadre de la lutte contre l'esclavage⁸⁸. Une récente cartographie du paysage a permis de recenser plus de 260 outils technologiques numériques utilisés dans la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, dont 38 % dans les pays du Sud⁸⁹. La technologie de la chaîne de blocs est utilisée pour améliorer la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement et favoriser des pratiques responsables en matière d'approvisionnement et de recrutement. Des plateformes numériques permettent aux travailleurs migrants de partager des informations

⁸¹ Communication du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 6.

⁸² Communication de National Survivor Network, p. 5. Communication de Walk Free, p. 5.

⁸³ Communication du Rights Lab, p. 7.

⁸⁴ Voir A. Nicholson, M. Dang et Z. Trodd, « A full freedom: contemporary survivors' definitions of slavery », *Human Rights Law Review*, vol. 18, n° 4 (décembre 2018), p. 689 à 704.

⁸⁵ Voir www.state.gov/j/tip/c73433.htm et <https://survivoralliance.org/>.

⁸⁶ Communication du Rights Lab, p. 7.

⁸⁷ Voir <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/WGHRandtransnationalcorporationsandotherbusiness.aspx>.

⁸⁸ Université des Nations Unies, Conférence Code 8.7 : utiliser la science informatique et l'IA pour mettre fin à l'esclavage moderne (New York, 19-20 février 2019).

⁸⁹ Communication de Tech Against Trafficking, p. 5.

sur des employeurs potentiels ou actuels⁹⁰. Le conseiller en recrutement de la Confédération syndicale internationale répertorie plus de 10 000 agences en Arabie saoudite, à Hong Kong en Chine, en Indonésie, en Malaisie, au Népal, aux Philippines, au Qatar et à Singapour⁹¹. L'imagerie satellitaire est utilisée pour repérer les sites à haut risque⁹². Enfin, les nouvelles technologies de la finance numérique ouvrent des possibilités inédites de microcrédit, de microassurance et de micropaiement qui peuvent contribuer à atténuer le risque d'esclavage⁹³.

Que manque-t-il ?

39. Même si le travail des professionnels et des chercheurs a permis de commencer à cerner ce qui fonctionne pour lutter contre les formes contemporaines d'esclavage, il y a également un consensus croissant au sujet des lacunes dans la poursuite de cet objectif, surtout si l'on considère les nouvelles formes d'esclavage que l'on peut s'attendre à voir apparaître.

Combattre l'impunité à tous les niveaux

40. La nécessité de combattre l'impunité persistante et d'assurer le respect du principe de responsabilité est une question récurrente. L'esclavage est illégal dans la plupart des pays, mais il persiste parce qu'il n'est pas effectivement mis en lumière ou sanctionné. Nombre des nouvelles initiatives évoquées ci-dessus représentent autant d'efforts dans la recherche de moyens de combler cette lacune en matière d'impunité et d'utiliser d'autres moyens de pression – y compris ceux dont disposent les entreprises – pour promouvoir le droit de ne pas être tenu en esclavage et réparer les préjudices causés. On a de plus en plus recours aux actions en justice stratégiques à cet effet⁹⁴. Ces approches créatives vont gagner en importance dans les contextes où l'action de l'État n'a qu'une faible portée et où l'état de droit est fragile, ce qui concernera probablement de nombreuses zones touchées par les conflits et les changements climatiques ces prochaines années.

41. Dans le même temps, le rôle central des États dans la lutte contre l'impunité ne doit pas être négligé. À cet égard, il faut noter la désignation, par l'Alliance 8.7, de pays comme « pionnier » (« Pathfinder »), lesquels se sont engagés à redoubler d'efforts pour atteindre la cible 8.7⁹⁵. Avec l'appui technique et financier de l'Alliance, ces États devraient faire progresser leurs efforts en matière de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Cette initiative offre une possibilité importante de progresser plus rapidement vers la réalisation de la cible 8.7, mais il importera également de veiller à ce que les États qui se portent volontaires pour le rôle de pionniers fassent une utilisation efficace des ressources auxquelles ils cela leur donne accès.

42. Il faudra que les États redoublent d'efforts pour se rendre mutuellement comptables des violations du droit de ne pas être tenu en esclavage ni en servitude, en particulier dans les cas les plus flagrants où le travail forcé ou d'autres comportements prohibés résultent de

⁹⁰ Communication d'Ethical Trading Initiative. Communication de Freedom Fund, Q6 ; Hannah Thinyane et Francisca Sasseti, « Apprise: using sentinel surveillance for human trafficking and labor exploitation », Notes d'orientation de l'UNU-CS, 2019.

⁹¹ OIT, *Ending Forced Labour by 2030*, p. 62 et 63.

⁹² Kevin Bales *et al.*, « Slavery from space: demonstrating the role for satellite remote sensing to inform evidence-based action related to UN SDG number 8 », *Photogrammetry and Remote Sensing*, vol. 122 (août 2018), p. 380 ; Sarah Scholes, « Researchers spy signs of slavery from space », *Science*, 19 février 2019.

⁹³ Voir James Cockayne, *Innovation for Inclusion: Using Digital Technology to Increase Financial Agency and Prevent Modern Slavery*, Secrétariat de la Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, document d'information n° 3 (Université des Nations Unies, 2019).

⁹⁴ « Turning outrage into action: using strategic litigation to combat modern slavery », Freedom Fund, 15 décembre 2015.

⁹⁵ Voir www.alliance87.org/pathfinder-countries/.

politiques publiques⁹⁶. Selon les Estimations mondiales de l'esclavage moderne, 4,1 millions de personnes ont été soumises au travail forcé par les autorités publiques⁹⁷. L'ampleur de ces violations, si elle est démontrée, devrait susciter de graves préoccupations et inciter les États à se demander mutuellement des comptes de manière nettement plus fréquente et rigoureuse. Des recherches récentes ont montré que la responsabilité des États pouvait être engagée de diverses manières, des gardes-frontière corrompus impliqués dans des réseaux d'esclavage⁹⁸ aux diplomates qui réduisent des employés de maison en esclavage⁹⁹ en passant par les États qui accordent des crédits à l'exportation à des entreprises qui ont recours à des travailleurs asservis¹⁰⁰.

Données

43. Bien que d'importantes évolutions, dont l'adoption de méthodes d'enquête normalisées par la Conférence internationale des statisticiens du travail, soient intervenues récemment, les données de base sur l'ampleur du phénomène de l'esclavage doivent encore être consolidées¹⁰¹. La nature clandestine des formes contemporaines d'esclavage, le caractère limité des ressources, l'absence de typologies et de méthodes de collecte communes et les restrictions nécessaires en matière de partage des données font obstacle à la collecte et à l'analyse de celles-ci¹⁰². Les méthodes existantes d'estimation du nombre de cas d'esclavage dans une population donnée ne sont pas suffisamment nuancées car elles adoptent un point de vue très général et peuvent négliger des différences significatives dans la vulnérabilité au niveau infranational¹⁰³. Certaines régions ne sont pas pleinement couvertes par les estimations existantes¹⁰⁴. Le coût et la reproductibilité sont également des préoccupations majeures. Les approches méthodologiques et les outils standard d'estimation de l'importance du phénomène de l'esclavage ont un coût élevé : de 400 000 à 1 million de dollars américains pour deux études sur la question – une étude initiale et une étude finale – d'une durée de quinze à vingt-quatre mois¹⁰⁵. En outre, comme le Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage l'a souligné dans sa communication, ces études se sont généralement limitées à un « comptage », plutôt que de procéder à une estimation des populations cachées, à une analyse des risques dans les chaînes d'approvisionnement ou aux évaluations longitudinales plus vastes requises pour se rapprocher davantage d'une gestion des risques en temps réel¹⁰⁶. La possibilité que les outils de mesure de l'importance du phénomène de l'esclavage existants excluent certaines populations, telles que les travailleurs domestiques, les reléguant encore davantage dans l'ombre, soulève également des questions légitimes. Cela entrave fondamentalement notre

⁹⁶ Philippa Webb et Rosana Garcíandia, « State responsibility for modern slavery: uncovering and bridging the gap », *International and Comparative Law Quarterly*, vol. 68, n° 3 (juillet 2019). Voir aussi la communication du Monash Trafficking and Slavery Research Group, p. 2.

⁹⁷ OIT, Walk Free Foundation et OIM, *Estimations mondiales de l'esclavage moderne*, p. 10.

⁹⁸ Voir par exemple « Fact-finding mission on Myanmar: concrete and overwhelming information points to international crimes », *Nouvelles du Conseil des droits de l'homme*, 12 mars 2018. Voir aussi Webb et Garcíandia, « State responsibility for modern slavery ».

⁹⁹ Cour suprême du Royaume-Uni, *Benkharbouche (Respondent) v. Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs (Appellant) et Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs and Libya (Appellants) v. Janah (Respondent)*, arrêt du 18 octobre 2017 ; *Reyes (Appellant/Cross-Respondent) v. Al-Malki and another (Respondents/Cross-Appellants)*, arrêt du 18 octobre 2017.

¹⁰⁰ Webb et Garcíandia, « State responsibility for modern slavery ».

¹⁰¹ Voir la communication de l'ONU-CS et la communication du Gouvernement polonais, p. 2. Voir aussi R. Weitzer, « New directions in research on human trafficking », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 653, n° 1, p. 6 à 24 (mai 2014).

¹⁰² Communications du Rights Lab, du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, de l'ONU-CS, de Tech Against Trafficking et du Monash Trafficking and Slavery Research Group.

¹⁰³ Communication du National Survivor Network.

¹⁰⁴ Communication de Walk Free, p. 1.

¹⁰⁵ Communication du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 2.

¹⁰⁶ Ibid.

capacité de déterminer quels sont les dispositifs qui fonctionnent et de fonder l'action des États et les stratégies mises en place au niveau international sur ces constats¹⁰⁷.

Dotation en ressources

44. L'insuffisance des ressources octroyées à la lutte contre l'esclavage constitue un troisième problème. L'OIT estime que le travail forcé (à lui seul) génère 150 milliards de dollars de bénéfices illicites par an. On ne connaît pas précisément le montant dépensé chaque année pour combattre les formes contemporaines d'esclavage, mais, d'après les chiffres de l'Université des Nations Unies, les engagements en matière d'aide publique au développement s'élèveraient à environ 400 millions de dollars par an, ce qui donne à penser que l'ensemble des dépenses, même si l'on tient compte des dons de bienfaisance privés et des dépenses nationales, se situent vraisemblablement bien en deçà de la barre des 150 milliards de dollars. Il n'y a aucune raison de penser que les dépenses consacrées à la lutte contre l'esclavage doivent nécessairement être à la hauteur des profits générés par le travail forcé. Néanmoins, on peut difficilement prétendre que le niveau actuel probable des dépenses, compte tenu du caractère fragmenté de celles-ci et du manque de coordination stratégique, suffit pour mettre un terme à l'esclavage. Or des sources de financement et des moyens financiers considérables sont peut-être inexploités, par exemple les dépenses liées aux marchés publics et l'assurance, dont on pourrait se servir de manière à récompenser les entreprises appliquant de bonnes pratiques dans le domaine de la prévention de l'esclavage¹⁰⁸.

Allocation stratégique des ressources

45. Une autre lacune qui apparaît clairement est le manque de coordination stratégique des activités menées par les États en vue d'atteindre la cible 8.7. Pour élaborer une stratégie, il faut non seulement fixer un objectif commun – en l'occurrence, la cible 8.7 – mais également élaborer un plan visant à allouer et à combiner les ressources disponibles de manière à atteindre cet objectif. Or à l'heure actuelle, la communauté internationale ne dispose pas des éléments fondamentaux nécessaires pour concevoir une telle stratégie. Elle n'a pas une idée claire des ressources disponibles pour lutter contre l'esclavage, ni de celles qui sont nécessaires atteindre l'objectif précité. On ignore combien cela coûte de réduire de un le nombre estimé de personnes touchées par l'esclavage, et il est donc impossible d'estimer les montants nécessaires pour réduire ce nombre de 40 millions à zéro. Et même si nous disposions de cette information, nous n'avons pas mis en place les mécanismes qui permettraient aux acteurs qui gèrent les ressources (États, organisations internationales, donateurs privés) de coordonner leur action pour agir à grande échelle. En conséquence, il peut y avoir un grand décalage entre les lieux où les ressources sont utilisées et les lieux où elles pourraient être le plus utiles. Les actions menées pour lutter contre l'esclavage restent très isolées des autres initiatives pertinentes, en particulier dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme, ainsi que des efforts faits pour parvenir à un développement durable.

46. La situation commence à évoluer, en particulier à mesure que les dispositions contraignantes relatives à la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et les obligations en matière de communication d'informations touchant à « l'esclavage moderne » convergent, soumettant ainsi les entreprises à une pression tendant à ce qu'elles intègrent davantage une approche antiesclavagisme dans leurs stratégies environnementales et sociales, dans leurs stratégies relatives à leur gouvernance et dans leurs travaux sur la question de la durabilité. Ce point tient une place centrale dans le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé et revêt une importance croissante dans l'action menée au plan national. L'arrêté n° 35/PERMEN-KP/2015 du Gouvernement indonésien établit l'obligation de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement du secteur de la pêche¹⁰⁹. En Australie, le Gouvernement a émis des directives indiquant clairement que les entreprises, pour satisfaire à l'obligation qui leur

¹⁰⁷ Voir également Jessie Brunner, *Inaccurate Numbers, Inadequate Policies: Enhancing Data to Evaluate the Prevalence of Human Trafficking in ASEAN* (Honolulu, East-West Center, 2015).

¹⁰⁸ Communication du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 3 ; Cockayne, *Innovation for Inclusion*.

¹⁰⁹ OIT, *Ending Forced Labour by 2030*, p. 67.

incombe de communiquer des informations au titre de la loi de 2018 sur l'esclavage moderne, doivent agir dans le respect des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme¹¹⁰. Il reste cependant beaucoup à faire pour rattacher les débats sur la lutte contre l'esclavage aux activités menées aussi bien dans les domaines des entreprises et des droits de l'homme que dans le domaine plus général du développement durable, notamment en ce qui concerne les questions relatives au financement du développement, au commerce et à l'accès aux marchés¹¹¹.

Rôle des rescapés

47. En outre, il est de plus en plus admis que nombre des efforts de lutte contre l'esclavage menés aujourd'hui n'accordent pas une place et un rôle suffisants aux rescapés dans l'élaboration des politiques publiques et la prise de décisions. Ceux-ci peuvent être mieux placés pour déterminer ce qui est nécessaire à leur rétablissement et ce qui peut être fait pour éviter que d'autres personnes ne subissent pareille exploitation¹¹².

Rôle de la technologie

48. S'il est vrai que la technologie doit jouer un rôle dans l'intensification de la lutte contre l'esclavage, il faut faire preuve de prudence et prendre des précautions pour garantir qu'elle respecte les droits et contribue à les promouvoir. Il convient à cet égard de mettre au point des définitions et codes communs pour les termes clés, ainsi que des normes et règles relatives aux données, de sorte que celles-ci puissent être partagées, que les partenaires puissent s'y fier et que chacun soit assuré de l'existence de garanties suffisantes pour protéger les droits et les intérêts des victimes et des travailleurs¹¹³. Un travail important doit également être accompli pour que la technologie soit développée et déployée dans les pays du Sud, et pas seulement dans les pays développés¹¹⁴. Sans cela, les inégalités et les écarts existants pourraient encore se creuser.

IV. Programme futur de la lutte contre l'esclavage

49. Compte tenu de ce que l'on sait aujourd'hui de l'esclavage, de sa probable évolution ces prochaines années et de l'action qui est menée, quelles améliorations peut-il être nécessaire d'apporter aux efforts actuellement déployés pour lutter efficacement contre l'esclavage demain? S'appuyant sur l'analyse ci-dessus, la Rapporteuse spéciale suggère l'approche suivante.

50. En premier lieu, la lutte contre l'esclavage devra devenir plus systématique, en ce sens qu'elle exigera une mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux. Pour cela, il faudra adopter un mode de pensée systémique. Les formes contemporaines d'esclavage sont révélatrices de la complexité du fonctionnement de nos systèmes politiques, sociaux et économiques ; pour mettre fin à l'esclavage, le fonctionnement de ces systèmes doit changer¹¹⁵. Les liens de causalité étant souvent multiples et non linéaires, l'action menée doit être fondée sur une bonne compréhension des systèmes complexes qui entrent en jeu¹¹⁶. À cette fin, une analyse informatique peut se révéler utile, par exemple pour améliorer la répartition des ressources dans le but d'obtenir le plus de retombées sociales possible¹¹⁷, ou pour comprendre l'interaction entre les éléments physiques et les éléments en ligne des

¹¹⁰ Gouvernement australien, Ministère de l'intérieur, « Modern Slavery Act 2018: draft guidance for reporting entities », 2019, p. 9.

¹¹¹ Communication du Rights Lab.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Voir les contributions ci-après à la conférence Code 8.7 : Z. Trodd, « Using ICT to find hidden populations » ; P. Jones et C. Setter, « Finding hidden populations: orphanage trafficking » ; N. Bliss, « Towards a pipeline: technology, techniques and training » ; et S. Powell, « A survivor perspective ».

¹¹⁴ Communication de Tech Against Trafficking, p. 5.

¹¹⁵ Communication de Monash Trafficking and Slavery Research Group, p. 3.

¹¹⁶ Communication du Rights Lab, p. 4 ; communication de Kayse Lee Maass, Q6.

¹¹⁷ K. L. Maass, A. Trapp et R. Konrad, « Optimizing placement of residential shelters for human trafficking survivors », *Socio-Economic Planning Sciences* (à l'examen).

réseaux des organisations criminelles impliquées dans l'esclavage¹¹⁸. Il faudra également mettre à profit tous les moyens disponibles pour repérer et réduire les formes contemporaines d'esclavage, notamment l'infrastructure de protection sociale et de santé publique en place¹¹⁹.

51. Certaines sources estiment qu'il continue d'y avoir une absence de lien entre le processus descendant qu'est la lutte internationale émergente contre l'esclavage et les approches locales ascendantes nécessaires pour produire des changements culturels et communautaires durables¹²⁰. Pour être efficace, la lutte contre l'esclavage doit associer des mesures de justice pénale et d'autres interventions qui donnent des moyens juridiques aux populations vulnérables, par exemple par l'intermédiaire de syndicats et d'organisations de travailleurs, qui renforcent les capacités des institutions et des fonctionnaires locaux et qui lient les efforts déployés au niveau local à ceux déployés aux niveaux national, régional et mondial¹²¹. Dans le même temps, l'élément conjonctif nécessaire pour lier ces efforts est en train d'apparaître, sous la forme d'initiatives sectorielles et d'initiatives portant sur les chaînes de valeur¹²² comme sous celle d'une action délibérée visant à relier la base au sommet, par exemple l'initiative Freedom Fund's Freedom Rising, qui a pour objectif de donner des moyens aux responsables locaux et de créer un mouvement plus inclusif et centré sur les victimes. Cependant, les donateurs – tant gouvernementaux que non gouvernementaux – devront prendre des mesures énergiques pour voir au-delà des cycles de financement à court terme et tenir compte de la nécessité d'investir dans des changements systémiques à plus long terme¹²³.

52. Les avantages que les pays et le secteur privé retirent de l'investissement dans la lutte contre l'esclavage et des collaborations en matière de financement doivent davantage être mis en avant. On pourrait envisager des modalités de financement axées sur les effets produits, par exemple des remises de prix, des prêts accordés en fonction des résultats, des fonds axés sur les réalisations et des contrats à impact social¹²⁴. Le Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage présente certaines caractéristiques d'un fonds axé sur les réalisations et déploie une stratégie innovante en matière de financement dans ce domaine.

53. En deuxième lieu, il faut que la lutte contre l'esclavage continue de s'appuyer davantage sur des données scientifiques. Conformément à la cible 8.7, les États se sont engagés à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à l'esclavage d'ici à 2030. Pour déterminer quelles mesures sont efficaces, il faudra non seulement continuer d'investir dans la collecte et la mise en commun de données, mais aussi favoriser une approche scientifique de l'élaboration des politiques et de l'allocation des ressources. D'après une des communications reçues, les politiques publiques devraient être fondées sur des données concrètes ; dans les cas où de telles données ne sont pas encore disponibles, il serait judicieux de procéder à des essais avant d'établir des cadres d'action¹²⁵. Les

¹¹⁸ Communication de Kayse Lee Maass, Q6.

¹¹⁹ Communications de HEAL Trafficking et Ethical Trading Initiative.

¹²⁰ « Collaborating for freedom: anti-slavery partnerships in the UK », rapport de recherche du Bureau du Commissaire indépendant chargé de la lutte contre l'esclavage et du Rights Lab de l'Université de Nottingham, 2017.

¹²¹ Communication de Freedom Fund, Q5.

¹²² Des initiatives sectorielles sont mises en place, notamment dans les secteurs du cacao, de la pêche, de l'habillement et de l'électronique. Le groupe de travail thaïlandais des produits de la mer, dirigé par l'Ethical Trading Initiative et qui a pour objet de lutter contre l'esclavage dans le secteur thaïlandais des produits de la mer, en est un exemple prometteur. Cette initiative, à laquelle sont associés des détaillants et des fournisseurs, des entreprises (principalement des supermarchés), des organisations non gouvernementales telles que Anti-Slavery International et des syndicats tels que la Fédération internationale des ouvriers du transport et Trades Union Congress, met l'accent sur la participation des parties prenantes locales et internationales clés, notamment les représentants des travailleurs, les entreprises thaïlandaises et le Gouvernement thaïlandais. Pour de plus amples informations, consulter le site www.ethicaltrade.org/programmes/thailands-seafood-industry.

¹²³ Communication du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 2.

¹²⁴ International Capital Markets Association, « Working towards a harmonized framework for impact reporting for social bonds », juin 2018.

¹²⁵ Communication de Monash Trafficking and Slavery Research Group, p. 4.

fondements d'une telle approche ont déjà été posés, notamment dans le cadre d'initiatives importantes telles que Delta 8.7¹²⁶, mais il sera indispensable que les États Membres et le secteur privé réalisent des investissements de façon soutenue et accordent une attention et un appui constants à ce type d'initiatives pour assurer le développement de cette approche et la collecte des données nécessaires à l'élaboration de politiques efficaces¹²⁷.

54. En troisième lieu, la lutte contre l'esclavage doit devenir plus stratégique. À l'heure actuelle, il n'existe aucun cadre mondial commun permettant de mener une action concertée pour atteindre la cible 8.7, ni même un cadre permettant de comprendre quelles ressources sont utilisées et de quelle manière. De nombreuses dispositions pourraient être prises par les États Membres pour établir un tel cadre, notamment convenir de codes de notification applicables à l'aide publique au développement s'y rapportant, demander à l'Alliance 8.7 de chiffrer le coût des mesures à prendre pour atteindre la cible 8.7 et élaborer un plan d'action global visant à mobiliser et à utiliser plus efficacement les ressources nécessaires.

55. Il est peu probable que les actions fragmentées actuellement menées permettent de réaliser des avancées notables pour ce qui est d'atteindre la cible 8.7 d'ici à 2030. Il est difficile aujourd'hui de dire si l'on s'en rapproche ou si l'on s'en éloigne. Si les États Membres souhaitent atteindre la cible 8.7 d'ici à 2030, ils doivent mettre en place un système clairement défini d'établissement des priorités et d'allocation des ressources en se fondant sur l'effet potentiel de l'action ainsi menée – ou en se centrant sur les zones à haut risque. D'après une estimation, près des quatre cinquièmes des victimes d'esclavage se trouvent dans 20 pays seulement¹²⁸ ; or la communauté internationale n'a rien fait pour centrer les ressources ou le soutien sur ces pays. De même, on comprend mieux le lien entre émergence d'un conflit et vulnérabilité face à l'esclavage. Pourtant, aucune stratégie n'est actuellement appliquée pour garantir l'intégration d'emblée de la lutte contre l'esclavage dans les interventions en cas de conflit¹²⁹.

56. Il n'existe pas non plus de système bien établi pour mobiliser les parties prenantes afin qu'elles aident de manière concertée les pays, les communautés ou les secteurs considérés comme prioritaires par la communauté internationale. Comme le fait valoir le Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, il faut encourager les gouvernements à concevoir ensemble des stratégies de lutte contre l'esclavage dont chaque partie se sente partie prenante et qui soient alignées sur les priorités nationales. L'initiative *Pathfinder* (« pays pionnier »), qui offre aux acteurs de l'Alliance 8.7 un cadre pour appuyer l'action des gouvernements, organise des partenariats auxquels les États et d'autres parties prenantes peuvent choisir de participer. À ce jour, l'Alliance n'a pas encore mis au point de stratégie commune pour répartir les ressources limitées entre les partenaires, recenser d'autres pays qui pourraient être désignés comme « pionniers » en fonction des effets potentiels de cette démarche ou garantir que les ressources mobilisées soient effectivement utilisées pour progresser. Compte tenu des engagements pris dans le cadre de l'Appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et du fait que les pays participants représentent 53 % de la population mondiale, il pourrait s'agir d'un cadre supplémentaire utile pour susciter une telle réflexion stratégique.

57. En quatrième lieu, la lutte contre l'esclavage doit devenir plus durable, en ce sens qu'elle doit être mieux intégrée à l'action plus générale menée pour assurer un développement durable. Ce point est essentiel, car les mesures visant à s'attaquer aux facteurs à l'origine des formes contemporaines d'esclavage concordent avec l'action menée concernant d'autres aspects du développement durable, à savoir : les moyens de subsistance (objectif de développement durable 1), l'amélioration de l'accès à l'éducation (objectif 4), l'égalité des sexes (objectif 5), la transformation des chaînes d'approvisionnement et la protection de l'environnement (objectif 12) et le renforcement des institutions

¹²⁶ Delta 8.7 est un pôle de connaissances en ligne sur l'esclavage moderne, la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants dirigé par le Centre de recherche sur les politiques dans le cadre de l'Alliance 8.7.

¹²⁷ OIT, *Ending Forced Labour by 2030*, p. 125 et 126.

¹²⁸ Communication du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 1.

¹²⁹ Communication du Centre international pour le développement des politiques migratoires, Q4.

(objectif 16)¹³⁰. Ces mesures gagneront en importance dans le contexte des transformations socioéconomiques provoquées par l'automatisation, les changements climatiques et les changements démographiques. Ce lien avec les autres objectifs pourrait permettre de remédier aux facteurs socioéconomiques à l'origine des formes contemporaines d'esclavage. En outre, le système des Nations Unies visant à assurer un développement durable, en particulier les équipes de pays des Nations Unies et les commissions économiques régionales, offrent l'infrastructure, le savoir-faire et les mécanismes de coordination nécessaires pour mettre en œuvre des solutions au problème de l'esclavage à grande échelle, au moyen de cadres d'action portés par les gouvernements. Pourtant, à ce jour, la question de l'esclavage a largement été reléguée au second plan dans les travaux de l'Organisation sur le développement. Cela pourrait toutefois changer : l'initiative *Pathfinder* de l'Alliance 8.7 peut permettre aux pays qui en sont bénéficiaires et aux pays hôtes de disposer d'une large gamme de compétences et de ressources, mobilisées dans le cadre de l'Alliance et fournies par les équipes de pays des Nations Unies. Cependant, pour tirer parti de la diversité des contributions que peuvent apporter les membres de l'Alliance, il faudra qu'un éventail plus large de parties prenantes s'impliquent et que l'Alliance 8.7 mène une action concertée, durable et transparente.

58. En cinquième lieu, les rescapés doivent plus systématiquement orienter la lutte contre l'esclavage. Des initiatives importantes lancées récemment dans certains pays visent à mettre l'accent sur le soutien aux victimes et à donner une assise juridique aux dispositifs d'aide aux victimes, afin de soustraire ces dispositifs aux effets des changements politiques et de donner aux rescapés les moyens de participer plus efficacement à la vie de la société¹³¹. Cependant, des lacunes demeurent, en particulier s'agissant de l'aide à long terme apportée aux rescapés¹³². Bien plus peut être fait pour garantir que l'ensemble des actions menées aux niveaux mondial, régional et national bénéficient de l'éclairage que peuvent apporter les rescapés dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes et des politiques. Les personnes vulnérables et marginalisées, les victimes et les rescapés sont souvent les mieux placés pour défendre leurs propres intérêts¹³³.

59. En sixième et dernier lieu, la lutte contre l'esclavage devra devenir intelligente, en ce sens qu'elle devra exploiter les technologies numériques, de l'intelligence artificielle à l'apprentissage automatique en passant par les drones, les satellites et les instruments de télédétection, et appliquer de nouvelles stratégies en matière de financement. L'initiative Code 8.7 peut être un moyen d'instaurer une coopération efficace, fructueuse et fondée sur des principes. Il importe que les applications technologiques fonctionnent dans le respect des droits de l'homme, conformément à certaines directives récemment établies, par exemple les principes relatifs au soutien apporté par la technologie à la participation des travailleurs (*Worker Engagement Supported by Technology Principles*)¹³⁴. De nouvelles techniques et technologies peuvent également être nécessaires pour repérer et combattre les nouvelles formes d'esclavage¹³⁵.

V. Conclusion et recommandations

A. Conclusion

60. Une action des États et des autres parties prenantes plus systématique, scientifique, stratégique, durable et intelligente et davantage orientée par les rescapés

¹³⁰ Communication du Rights Lab.

¹³¹ Communication du Gouvernement israélien, p. 1 et 3 ; communication du Gouvernement polonais, p. 3 ; communication du Rights Lab, p. 6 ; communication de Tech Against Trafficking, p. 4 ; communication du Monash Trafficking and Slavery Research Group, p. 4.

¹³² Communication du Freedom Fund, Q5.

¹³³ Communication du Centre international pour le développement des politiques migratoires, Q5.

¹³⁴ Disponibles à l'adresse suivante : <https://westprinciples.org/start-with-integrity-and-purpose/>. Voir également la communication de Walk Free, p. 6.

¹³⁵ Communication du Fonds mondial de lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, p. 7 ; et communication du Gouvernement polonais, p. 4.

contribuerait pour beaucoup à progresser vers l'élimination des formes contemporaines d'esclavage. En outre, il convient de s'attaquer aux facteurs systémiques qui rendent les personnes vulnérables face aux formes contemporaines d'esclavage, notamment à certains aspects des systèmes mondiaux de la finance mondiale, de la production, du commerce, du développement, de la migration économique et de la santé publique. Cette action doit être menée sans délai si l'on veut atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

B. Recommandations à l'intention des États

61. Pour lutter efficacement contre l'esclavage de demain-dès aujourd'hui, la Rapporteuse spéciale recommande aux États d'adopter l'approche exposée ci-dessus, en prenant les mesures suivantes :

a) Élaborer des plans d'action nationaux de lutte contre l'esclavage qui tirent parti des possibilités offertes par les mécanismes existants de protection sociale, de santé publique, de passation des marchés, de surveillance financière et de réglementation des marchés pour repérer, combattre et prévenir les formes contemporaines d'esclavage ;

b) Intégrer l'analyse du risque d'esclavage dans les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux, les décisions relatives au financement du développement et la conception des programmes de développement, ainsi que dans les mécanismes mondiaux de surveillance financière ;

c) Renforcer les dispositifs régionaux et internationaux relatifs à la migration économique pour réduire les risques d'esclavage ;

d) Mettre effectivement en œuvre les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme en adoptant les mesures législatives, réglementaires et administratives qui s'imposent, par exemple en établissant l'obligation de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et l'obligation de communiquer des informations ;

e) Ratifier le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé de l'OIT et la Convention de 2019 sur la violence et le harcèlement (n° 190) de l'OIT ;

f) Instaurer l'égalité sur le lieu de travail afin de réduire la vulnérabilité des personnes face à l'esclavage ;

g) S'attaquer aux effets particuliers de l'esclavage sur les femmes et les filles ;

h) Renforcer l'assise scientifique des politiques et programmes de lutte contre l'esclavage en collectant et en mettant en commun, dans le cadre d'une collaboration, des données fondamentales concernant l'incidence et les caractéristiques de l'esclavage sur le territoire des États, en partenariat avec divers organismes techniques compétents et initiatives pertinentes ;

i) Coopérer pour garantir que les politiques et programmes régionaux et nationaux tiennent compte des constatations scientifiques les plus récentes concernant le point de savoir ce qui constitue « une mesure efficace » s'agissant d'atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable ;

j) Renforcer le cadre stratégique de la lutte internationale contre l'esclavage, notamment en appuyant les initiatives de coopération internationale telles que l'Alliance 8.7, l'Appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains ou l'Initiative du Liechtenstein en faveur de la création d'une commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains ;

k) Revoir les codes de notification concernant l'aide publique au développement pour faciliter l'analyse des investissements dans le développement qui visent à atteindre la cible 8.7 ;

l) Œuvrer en faveur de l'élaboration d'une stratégie mondiale commune qui affecte les ressources consacrées à la lutte contre l'esclavage en priorité aux pays qui en ont le plus besoin ;

m) Veiller à ce que la lutte contre l'esclavage soit orientée par les rescapés et axée sur les victimes, notamment en incorporant dans la législation nationale sur les formes contemporaines d'esclavage des dispositions relatives au recensement des victimes et des rescapés et à la protection et au soutien devant leur être apportés, et en tenant compte, dans un souci de respect, d'équité et d'inclusivité, des connaissances et contributions des victimes et des rescapés dans la formulation des politiques et dans la conception et l'exécution des programmes aux niveaux local, régional et mondial ;

n) Rendre la lutte contre l'esclavage intelligente en collaborant avec le secteur mondial de la technologie pour promouvoir l'utilisation de la science informatique et des technologies numériques en vue d'élaborer des politiques et des pratiques en matière de lutte contre l'esclavage qui soient scientifiquement rigoureuses ;

o) Soulever, dans le cadre de l'Examen périodique universel, la question des progrès réalisés par les autres États s'agissant d'atteindre la cible 8.7 ;

p) Élaborer, à l'intention du monde du travail, un programme centré sur l'être humain-et chercher à coopérer avec les syndicats et les entreprises dans le cadre d'un dialogue social afin de remédier aux lacunes en matière de travail décent et pour combattre les formes actuelles et émergentes d'esclavage.

C. Recommandations aux entreprises

62. Les entreprises devraient aider les États à adopter l'approche proposée pour lutter contre l'esclavage de demain, et notamment :

a) Garantir effectivement le droit de ne pas être tenu en esclavage en exerçant une diligence raisonnable et en offrant des voies de recours et des réparations et en faisant preuve de créativité à cet égard ;

b) S'attacher à rendre inacceptable le risque d'esclavage dans les systèmes économique et financier ;

c) Plaider en faveur d'investissements n'entraînant aucun risque d'esclavage, aussi bien dans les entreprises que dans leurs chaînes d'approvisionnement, et au moyen d'investissements dans d'autres entreprises ;

d) Investir pour trouver des solutions intelligentes au problème de l'esclavage, notamment en utilisant les technologies numériques ;

e) Travailler étroitement avec les rescapés et les victimes pour faire en sorte que les enseignements tirés de leur expérience soit mise à profit dans l'action future visant à lutter contre l'esclavage.

D. Recommandations à la société civile et aux milieux universitaires

63. La société civile et les milieux universitaires devraient aider les États à adopter l'approche proposée, et notamment :

a) Continuer d'appuyer les communautés touchées et de renforcer leurs capacités et leur résilience face aux formes contemporaines d'esclavage ;

b) S'employer à amener les États et les entreprises à rendre des comptes quant à leurs obligations, devoirs et responsabilités en matière de droits de l'homme par des actions en justice, l'action militante des actionnaires et des campagnes de sensibilisation à l'intention des secteurs public et privé ;

c) Insister sur le rôle central que doivent jouer les rescapés pour lutter efficacement contre l'esclavage ;

d) Accélérer les efforts visant à faire mieux comprendre les moyens de mettre effectivement un terme à l'esclavage, notamment coopérer avec les États Membres pour renforcer les liens entre science et politiques générales.

E. Recommandations aux organisations internationales

64. Les organisations internationales devraient aider les États à mettre un terme à l'esclavage, et en particulier :

a) Contribuer à élaborer une stratégie mondiale commune qui affecte les ressources consacrées à la lutte contre l'esclavage en priorité aux pays qui en ont le plus besoin ;

b) Faciliter l'accès des États au financement, à l'appui technique et aux technologies nécessaires pour appliquer des stratégies efficaces en la matière ;

c) Élaborer au plan mondial des normes et mécanismes techniques visant à accélérer la collecte et la mise en commun des données, par exemple des méthodes de réalisation d'enquêtes nationales sur le travail, des codes de notification applicables au système de santé publique et à l'aide publique au développement et une classification des vulnérabilités ;

d) Intégrer la lutte contre l'esclavage dans les efforts de réduction des risques de catastrophe, dans les interventions humanitaires et dans les interventions en cas de conflit et de crise ;

e) Favoriser la participation active des victimes et des rescapés à l'élaboration des politiques et à la conception et à l'exécution des programmes.
